

2022

**RAPPORT
DEVELOPPEMENT
DURABLE**



INTRODUCTION

Ce rapport présente les actions portées par le syndicat pour chacune des finalités du développement durable définies à l'article L.110-1 du code de l'environnement.

Une analyse systémique de la durabilité permet de mettre en avant les synergies entre les 17 objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015 et les actions portées par le SYVADEC dans les 5 finalités suivantes :

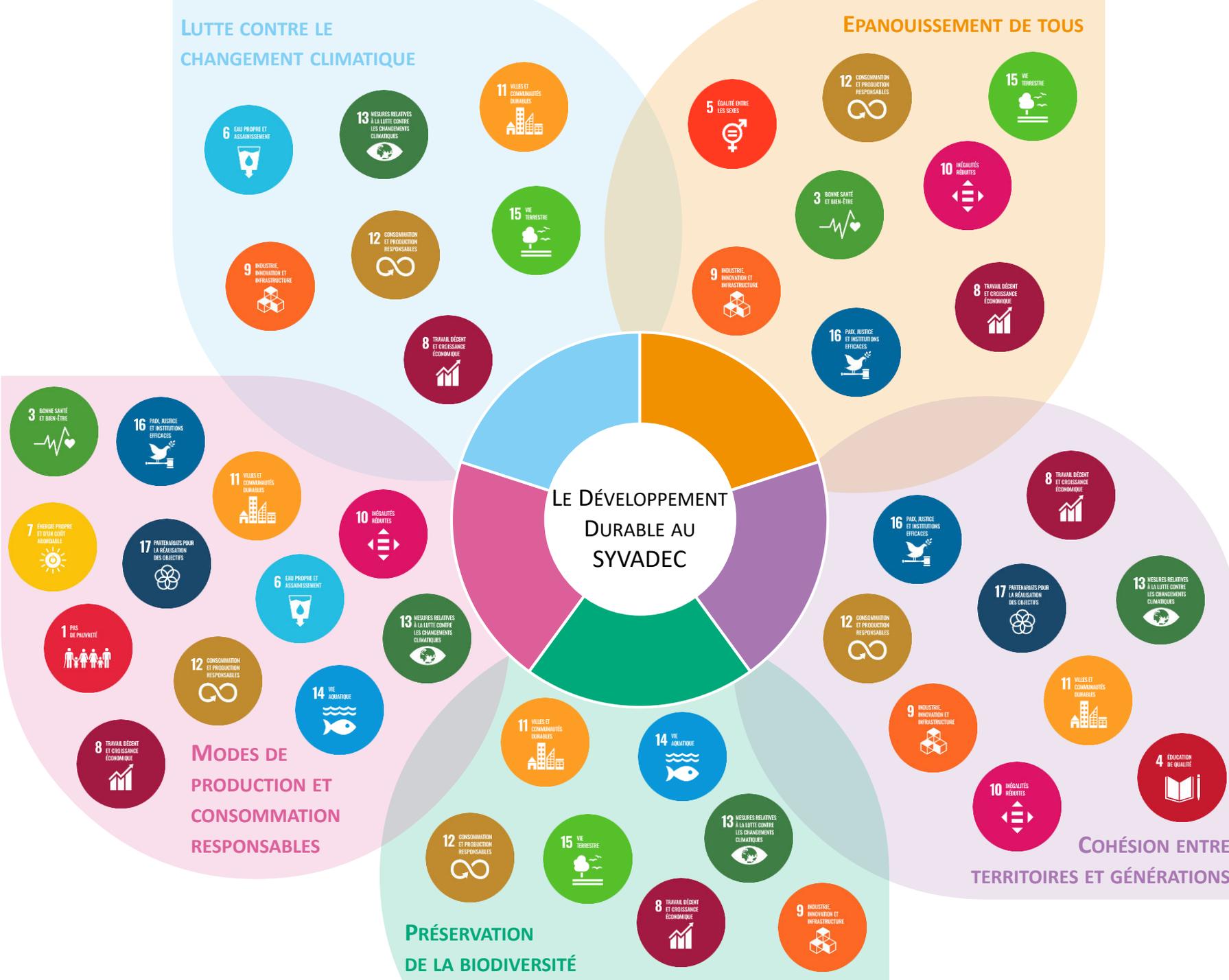
1 La lutte contre le changement climatique

2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

4 L'épanouissement de tous les être humains

5 Les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables



La lutte contre LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



-1,2%

DE DIMINUTION DES
ÉMISSIONS DE GES
GLOBALES EN 2022



25 877 t.eq.CO₂

D'ÉMISSIONS ÉVITÉES
PAR LA VALORISATION
DES DÉCHETS



-16%

DE DIMINUTION DES
ÉMISSIONS LIÉES
AUX DÉPLACEMENTS



7

OBJECTIFS DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE CONCERNES

Dans la lutte contre le changement climatique, le SYVADEC souhaite s'engager vers la neutralité carbone.

Les principales actions permettant de tendre vers cette neutralité carbone s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques du SYVADEC, à savoir la réduction de la production de déchets à la source et la hausse du tri et de la valorisation.

En parallèle, le syndicat lutte également contre le changement climatique à travers des bonnes pratiques à son activité pour réduire les déplacements.

Annuellement, le SYVADEC établit son Bilan Carbone, qui intègre un plan d'actions de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un programme de compensation des émissions résiduelles.

En 2022, le volume des émissions de gaz à effet de serre du SYVADEC est de 110 117 t.éq.CO₂, en baisse de 1,2% par rapport à 2021.

Les fuites de méthane (CH₄) et la combustion du biogaz (CO₂) liées à l'enfouissement représentent 90% des émissions, suivies par le transport des déchets pour 7,1%.

De ce fait, les actions prioritaires de réduction de l'empreinte carbone consistent à réduire les tonnages enfouis : une baisse de 5% des déchets enfouis équivaut à une réduction d'environ 1000 t.éq.CO₂ sont d'ores et déjà inscrites dans les axes stratégiques du SYVADEC :

- Favoriser la réduction de la production de déchets par le plan compostage, la tarification incitative, le réemploi et les actions de sensibilisation : ateliers zéro déchets, programmes scolaires...
- Développer le tri, le recyclage et la valorisation énergétique (CSR).
- Moderniser et finaliser le réseau d'infrastructures locales et soutenir la valorisation locale pour limiter les transports.

L'augmentation du taux de recyclage a un impact important dans la réduction des émissions de GES, par l'économie des ressources qu'il représente. En 2022, il a permis d'éviter les émissions de 25 877 t.éq.CO₂. Déduction faite de ces émissions évitées, il reste 84 240 t.éq.CO₂ à réduire pour atteindre la neutralité carbone.



En menant ces actions de lutte contre le changement climatique, le SYVADEC contribue intrinsèquement à l'atteinte d'autres objectifs de développement durable :

- l'accompagnement des intercommunalités adhérentes, notamment dans la généralisation du tri à la source ou la mise en œuvre de la tarification incitative contribue à l'ODD 11.6
- La gestion environnementale et les projets de création et de modernisation des infrastructures de traitement contribuent aux ODD 6.3, 8.2, 8.8, 9.4, 15.1 et 15.3



ISDND de Viggianello
Couverture finale

LES PROJETS DE CENTRES DE TRI ET DE VALORISATION

La création d'un premier Centre de Tri et de Valorisation (CTV) en 2026 à Monte en Haute-Corse permettra une diminution significative des émissions de GES, notamment grâce à la réduction importante des ordures ménagères enfouies, à l'augmentation du recyclage et à la production de CSR.

L'empreinte carbone du syndicat diminuera de plus de 40% en 2026 grâce à son ouverture.

Quant aux émissions évitées grâce à la valorisation matière, elles sont estimées à 34829 t.éq.CO₂ auxquelles viendront s'ajouter 4 455 t.éq.CO₂ dues à la valorisation énergétique des CSR en substitution du fioul.

Au-delà de la diminution des émissions de GES que le CTV engendrera, ce dernier permettra également la création d'emplois et de filières de recyclage locales (ODD 8).



LIMITATION DE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS

Le transport des déchets constitue une part importante de l'empreinte carbone du SYVADEC.

En 2022, l'impact environnemental du à cette catégorie d'émissions a baissé de 16%.

Les différents facteurs à l'origine de cette diminution :

- La diminution des OMR collectés et traités,
- La réorientation des apports de déchets des professionnels vers les déchetteries privées,
- L'optimisation des tournées de collecte des textiles.

Malgré le faible impact des déplacements internes du SYVADEC sur son Bilan Carbone, les actions de réductions des émissions de GES se sont poursuivies :

- Certificat Qualité de l'air pour tous les véhicules de service,
- Utilisation du système de visio-conférence sur les 3 sites administratifs afin de limiter les déplacements professionnels,
- Système de prise en main, gestion et maintenance des postes informatiques à distance,
- Développement de webinaire pour les formations,

- Forfait mobilité durable afin d'encourager les travailleurs à recourir aux modes de transports durables pour les trajets domicile-travail,
- Généralisation du télétravail à 1 ou 2 jours par semaine, selon les critères d'éligibilité définis.

ZOOM SUR

LA COLLECTE TEXTILE

L'optimisation des tournées de collecte textile, grâce à la géolocalisation ainsi qu'à la mise à disposition d'une rupture de charge pour le secteur de l'Extrême Sud, a permis une diminution importante de l'impact carbone du à cette catégorie (-46% d'émissions de GES en 2022).

Cette optimisation permet également d'améliorer la sécurité des agents (ODD 11).



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



4 737 tonnes
DE BIODÉCHETS
DÉTOURNÉS PAR LE
COMPOSTAGE



5
NOUVELLES FILIÈRES
DE VALORISATION EN
DÉPLOIEMENT



69%
DE VALORISABLE
RESTANT À CAPTER
DANS LES OM



7
OBJECTIFS DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE CONCERNES

Par nature, les missions du SYVADEC contribuent à la protection des espaces et à la gestion du capital environnemental du territoire :

- En développant la valorisation des déchets pour produire des matières premières secondaires qui réduisent le recours aux ressources naturelles pour la fabrication de nouveaux produits de consommation,
- En veillant à la qualité de ses sites et à leur absence d'impact négatif sur l'environnement.

Ses actions de réduction des déchets et de gestion de l'impact environnemental contribuent également à l'atteinte d'autres objectifs de développement durable.

Au-delà de la gestion environnementale des sites qui contribue à la protection des milieux et des ressources, le SYVADEC s'engage, par ses travaux de modernisation, à proposer des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes (ODD 9.1).

Plus de 85% des sites sont soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

De ce fait, chaque installation répond à des exigences environnementales bien définies et contrôlées, qui jouent un rôle considérable dans l'atteinte des objectifs de préservation de la biodiversité et de développement durable :

- Le traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel (ODD 6) passe par l'installation et le curage d'un décanteur-déshuileur, ainsi que des analyses réglementaires sur tous les sites.
- La présence d'un local spécifique pour les déchets dangereux, avec cuvette de rétention, permet une gestion écologique des produits chimiques (ODD 12.4).
- La préservation des écosystèmes terrestres et l'absence de dégradation des sols (ODD 15.1 et 15.3) sont assurées par le caractère étanche et incombustible des sols des aires de stockage et de manipulation des produits dangereux.



Dans un objectif de gestion durable du patrimoine et de préservation de la biodiversité, le SYVADEC s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de son système de management environnemental. Il est **certifié ISO 14001** depuis octobre 2022.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

Le SYVADEC accompagne ses adhérents dans la définition et la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.

En 2022, dans le cadre du réseau biodéchets, le syndicat a organisé le Forum biodéchets, en partenariat avec le réseau Compost Plus.

Afin d'inciter les habitants à se mettre au compostage, le syndicat déploie un plan compostage dans toute la Corse, proposant des solutions de tri à la source des biodéchets différentes en fonction des besoins de chaque territoire :

- Distribution gratuite de composteurs individuels de balcon ou de jardin
- Installation de composteurs partagés dans les cœurs de village, les quartiers ou les résidences.

Grâce au plan compostage, 28% de la population bénéficie d'une solution de compostage, et peut ainsi faire un geste pour réduire ses déchets et diminuer son impact environnemental (ODD 11.6 et 12.5). Le compostage de proximité permet aujourd'hui de détourner 4 737 tonnes de biodéchets, ce qui équivaut à 1 756 t.éq.CO2 évitées, déduction faite des émissions de GES dues au compostage (ODD 13).

Afin de réduire la production de déchets des ménages, le SYVADEC accompagne les intercommunalités adhérentes dans la mise en œuvre d'autres programmes spécifiques :

- Accompagnement dans le déploiement de la redevance spéciale et la fiscalité incitative.
- Accompagnement dans leur programme locaux de prévention, axé sur la qualité des flux en 2022.
- Accompagnement des agents publics dans leur mission d'animation, notamment à travers le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire proposé aux cantines scolaires.



En complément des actions de prévention et d'incitation financière au déploiement du tri à la source, le SYVADEC déploie chaque année de nouvelles filières de valorisation et consolide les filières existantes.

LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION

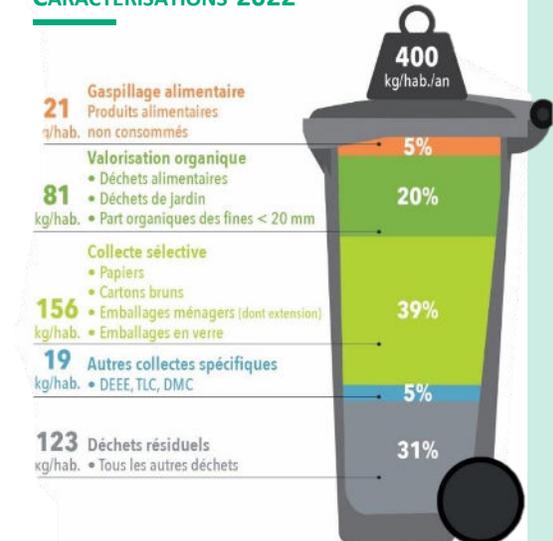
De nouvelles actions de valorisation et d'optimisation du tri ont été mises en œuvre en 2022 :

- Déploiement de la filière mégots, qui vise à financer les communes pour les aider à réduire les mégots jetés au sol et organiser le ramassage (ODD 11, 14 et 15).
- Suivi de l'évolution des nouvelles REP (bâtiment, sport et loisir, bricolage et jardin, jouets) pour un déploiement sur nos recycleries dès que les opérateurs auront été choisi par les éco-organismes.
- Renforcement du réseau de collecte textile avec l'ajout de 53 conteneurs et la mise en place d'une rupture de charge complémentaire. Cela va permettre une équité territoriale dans la densification du réseau (ODD 11 et 10) mais également une diminution de l'empreinte carbone liée à la collecte (ODD 13).

- Accompagnement des adhérents dans l'optimisation de la collecte et l'amélioration du tri.
- Etude des possibilités de valorisation locale de la filière papier/carton.

Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité environnementale du territoire, le SYVADEC mesure chaque année le potentiel de valorisation restant à capter, par le biais des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères et les bennes de tout-venant des recycleries.

ZOOM SUR LES CARACTÉRISATIONS 2022



La cohésion sociale et la solidarité entre LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



47

INFRASTRUCTURES
TECHNIQUES GÉRÉS
PAR LE SYVADEC



1

COTISATION UNIQUE
APPLICABLE À TOUS
LES ADHÉRENTS



78%

DES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES
SENSIBILISÉS



9

OBJECTIFS DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE CONCERNÉS

Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland, 1987).

Pour cela, le SYVADEC a fait de la sensibilisation des nouvelles générations à l'éco-responsabilité l'un de ses objectifs stratégiques.

Au-delà des enjeux environnementaux, chaque projet mené par le syndicat vise à garantir l'égalité de traitement de tous ses adhérents et usagers.

Toujours dans un objectif de cohésion sociale, la conduite de ses projets, comme celle de l'action publique, se fait dans une démarche participative qui permet de répondre à différents objectifs de développement durable.

Les 19 intercommunalité insulaires – 16 d'entre elles pour la totalité de leur territoire et 3 d'entre elles pour une partie – ont transféré leur compétence de traitement et valorisation des déchets ménagers au SYVADEC, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent sur l'ensemble du territoire régional. Le syndicat traite 92% des déchets résiduels et la totalité des déchets recyclables de l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable :

- Il construit et gère des infrastructures techniques pour un service aux usagers équivalent dans toute la Corse, notamment des recycleries mobiles et écopoints pour les territoires ruraux éloignés des recycleries.

- Il gère en intégralité les 20 filières de recyclage disponible en Corse, ainsi que la collecte textile sur tout le territoire.
- Il accompagne les adhérents dans la mise en œuvre d'un programme de développement du compostage de proximité, afin de rendre accessible le compostage partout et pour tous.
- Il mène des actions de sensibilisation destinées à promouvoir le tri et la réduction des déchets à la source auprès du grand public et des générations futures.

Afin de développer la connaissance et la diffusion d'informations relatives à la gestion des déchets en Corse, le SYVADEC a également créé l'ODEM Corsica. Cet observatoire en ligne constitue un véritable outil de référence et de pilotage pour les acteurs publics (ODD 11 et 16).



LES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES

Afin de préparer au mieux l'avenir, le SYVADEC met en œuvre 3 dispositifs destinés aux publics scolaires de tous les âges.

Les actions menées toute l'année dans le cadre des programmes **EcoScola**, **EcoCulleghju** et **EcoLiceu** contribuent à sensibiliser les nouvelles générations au tri, à la réduction des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2022, 4 279 nouveaux élèves ont été sensibilisés, ce qui amène le taux d'établissements scolaires investis dans le programme à 78% (ODD 4.7). L'objectif de SYVADEC est de parvenir, à terme, à la mise en place d'une « **Académie verte** », avec 100% des établissements de Corse engagés dans la démarche.



Au-delà de l'éducation à l'environnement, la mise en place et le suivi d'actions anti-gaspillage et de tri permet aux écoles accompagnées de réduire considérablement leur production de déchets (ODD 12).

Pour une école, on peut avoir une évolution de la production quotidienne d'ordures ménagères allant jusqu'à -80%, ce qui équivaut à une réduction de 8 kg.éq.CO2 de ses émissions de GES (ODD 11.6 et 13.3).

La participation des établissements scolaires aux programmes pédagogiques proposés par le SYVADEC permet d'obtenir le niveau 1 du label E3D porté par l'éducation nationale, qui est une démarche globale de développement durable apportant des solutions concrètes pour répondre aux objectifs de l'Agenda 2030 (ODD 17).

ZOOM SUR LES PROJETS AVEC L'UNIVERSITÉ DE CORSE

En 2022, le SYVADEC a déployé un nouveau dispositif de tri adapté aux campus et à leurs occupants.

Une démarche participative a donné l'occasion aux étudiants de créer un habillage nudgé pour rendre les points tri visibles et attractifs.



Qu'ils soient ruraux ou urbains, quel que soit la densité de leur population et leur éloignement des sites de traitement, les territoires adhérents au SYVADEC bénéficient du même niveau de service et des mêmes tarifs de cotisation.

LES COTISATIONS

À la suite de l'uniformisation du service proposé aux adhérents et usagers, l'appel à cotisation est fixé selon une cotisation unique applicable à l'ensemble des adhérents. Afin de renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, la cotisation est calculée uniquement au prorata des tonnages enfouis et le SYVADEC reverse l'intégralité des soutiens des éco-organismes et des recettes issues de la vente des matières au prorata des tonnes valorisées, soit 6 294 522€ en 2022 (ODD 11.6 et 12.5).

L'ADAPTATION DU SERVICE AUX TERRITOIRES

Le SYVADEC poursuit le maillage du territoire afin de faciliter le geste de tri de toute la population (ODD 12.5) et améliorer en continue la qualité du service rendu à ses adhérents.

Pour cela, de nombreux travaux structurants ont été menés en 2022 (ODD 9.4).

La mise en service de la 2^{ème} recyclerie mobile pour le Grand Ajaccio, ainsi que la finalisation des études de rénovations des éco-points de Rezza et Campile, permettent également de répondre à la problématique de la desserte des territoires ruraux ou peu desservis en recycleries.



ZOOM SUR LA SOLIDARITÉ ÉTENDUES AUX TERRITOIRES NON ADHÉRENTS

Le SYVADEC a signé avec les adhérents partiels une convention de service pour la gestion et le traitement des flux valorisables de leurs communes non adhérentes.

Cela leur permet de bénéficier des filières de valorisation mises en œuvre par le syndicat, des soutiens des éco-organismes et des recettes de ventes des matières.



Avec la prudence écologique, l'équité sociale et l'efficacité économique, la gouvernance est considérée comme le 4^{ème} pilier du développement durable. Ainsi, dans la conduite de l'action publique comme dans celle d'un projet, la gouvernance du SYVADEC respecte les principes permettant de répondre aux enjeux du développement durable.

UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

Le conventionnement avec les financeurs et les éco-organismes garantit la prise en compte des attentes et la participation des acteurs institutionnels à chaque projet (ODD 17.17).

Les associations de l'ESS sont consultées en amont de la mise en œuvre d'actions de réemploi et tiennent compte de leurs attentes et contraintes d'organisation.

Des comités de suivi réunissant l'ensemble des acteurs concernés sont mis en œuvre pour les études et projets portés par le syndicat.

La consultation du public est organisée lors des enquêtes publiques pour les projets ayant un impact environnemental (ODD 11.6).

LA COLLÉGIALITÉ DU PILOTAGE

L'une des particularités de la démarche de développement durable réside dans la représentativité des parties prenantes dans le pilotage des actions et des politiques (ODD 16.7).

Le pilotage des programmes et actions du SYVADEC s'effectue par le biais des commissions thématiques, du Comité syndical et du bureau syndical. La diversité des territoires adhérents et la représentation de tous les adhérents au sein de ces instances au prorata de leur population garantit que les décisions prises de façon collégiale répondent aux attentes de l'ensemble des territoires.

UNE TRANSVERSALITÉ DE L'APPROCHE

Le management interne de la stratégie et des projets vise à concilier le développement économique, l'amélioration des conditions de travail, la cohésion sociale et la protection des ressources environnementales. Pour cela, les orientations et projets sont discutées en CODIR, et les comités paritaires : CT et CHSCT permettent d'y intégrer les préoccupations sociales, de sécurité et de qualité (ODD 8.8).

Dans cet objectif de transversalité des questions environnementales, de qualité, et de sécurité des agents, le SYVADEC a mis en place un système de management intégré, reconnu par l'obtention de la triple certification ISO 9001, 14001 et 45001 en octobre 2022.

ZOOM SUR LA CERTIFICATION

En octobre 2022, le SYVADEC a été certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 pour l'ensemble de ses activités. Cette triple certification garantit une qualité de service à la population, à ses collectivités adhérentes et à ses partenaires, de la prévention des risques professionnels et de l'impact environnemental de ses activités.

L'obtention de ces certifications engage désormais le SYVADEC dans une démarche d'amélioration continue de sa politique QSE.

UNE ÉVALUATION PARTAGÉE

L'évaluation permet de vérifier la progression des actions, programmes et politiques publiques, mais également de mobiliser les différents acteurs sur les objectifs et les choix qui structurent les projets. Elle permet de surcroît de vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées au regard des finalités du développement durable.

La revue de direction annuelle, dans le cadre de la triple certification, est occasion d'évaluer de façon collégiale les actions engagées, dans un objectif d'amélioration continue.

Les plans d'actions stratégiques sont également évalués chaque année par les commissions thématiques et les bilans annuels sont soumis au comité syndical, de même que le bilan du PLPVDMA, du prix et de la qualité du service et de l'atteinte des indicateurs réglementaires.





L'EPANOUISSEMENT de tous les êtres humains



2M€

D'ÉCONOMIE DE
TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT



100%

DES AGENTS
SENSIBILISÉS AUX
RISQUES SST



4

ATELIERS SUR LA
QUALITÉ DE VIE AU
TRAVAIL



8

OBJECTIFS DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE CONCERNES

A côté de la gestion et du recyclage des déchets et des nombreuses actions portées pour la préservation de la biodiversité, le SYVADEC se mobilise pour satisfaire les besoins et aspirations de ses usagers, des intercommunalités adhérentes et de ses agents.

De ce fait, c'est également à travers les actions d'optimisation du niveau de service aux adhérents et à la population ainsi que dans la gestion durable de ses services, que le SYVADEC contribue à l'atteinte de certains objectifs du développement durable.

La triple certification obtenue en octobre 2022 engage le SYVADEC à garantir une amélioration continue de la qualité du service rendu, dans le respect des conditions de travail de ses agents et tout en veillant à la protection du capital environnemental de la Corse.

Ainsi, en 2022, plusieurs actions ont été poursuivies afin d'optimiser le niveau de service à la population et à ses adhérents :

- La modernisation et la sécurisation des sites permet de faciliter l'accueil du public et de proposer des services de qualité au plus près des habitants. Cette modernisation permet également une amélioration des conditions de travail des agents (ODD 8.8), mais aussi une prévention des pollutions selon la réglementation des ICPE (ODD 15.1).

Le SYVADEC développe ses actions dans une recherche de maîtrise de l'évolution des contributions :

- Par la refonte des modalités d'accès des professionnels aux recycleries du SYVADEC en mars 2022 qui permet de réduire doublement les inégalités (ODD 10.4) :
 - En couvrant le coût réel de traitement des déchets des professionnels sans pénaliser les particuliers,
 - En soutenant la création et le développement de déchetteries privées dédiées aux professionnels.
- Par l'optimisation des transports, notamment grâce à l'acquisition de nouveaux engins pour le tassement des bennes et à la poursuite du maillage du territoire
- Par la négociation systématique des marchés dont les offres dépassent le budget alloué.



LA COMMANDE PUBLIQUE

Les règles internes qui fondent la stratégie d'achats du SYVADEC reposent, dans le cadre fixé par la Loi, sur le souci de concilier la sécurité juridique et l'efficacité économique de la commande, en s'appuyant sur les principes de liberté d'accès aux marchés publics, d'égalité de traitement des candidats et de contrôle de l'usage des deniers publics (ODD 10.3 et 10.5) : publicité des offres, mise en concurrence des candidats, transparences des analyses et des choix, contrôles externes, etc. Les marchés du SYVADEC intègrent également des clauses garantissant les droits des salariés sous peine de sanctions à l'entreprise, contribuant ainsi à l'épanouissement des employés (ODD 12.7).

L'ÉPANOUISSEMENT DES AGENTS

L'application des principes de développement durable dans la gestion des services concerne également l'ensemble des agents du SYVADEC, quel que soit leur statut. La réponse de la collectivité à l'épanouissement des agents se fait au regard de différentes actions internes (ODD 9.1).

L'ACTION SOCIALE

Les orientations en matière de stratégie et de pilotage des ressources humaines visent à favoriser l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (ODD 5.5).

Pour cela, la collectivité établit un plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail axé sur les orientations suivantes (ODD 3, 8.5, 8.8 et 10.4) :

- Lutte contre les risques psychosociaux et amélioration de la qualité de vie au travail ,
- Plan de formation ambitieux, soutien à la préparation de concours et à l'évolution de carrière,
- Recrutement optimisé et accompagnement des mobilités
- Maintien dans l'emploi et prise en compte du handicap,
- Action sociale au quotidien via le conventionnement avec le CNAS et Corse Eco Développement, les chèques déjeuner et chèques Cadhoc...

LA COMMUNICATION INTERNE

La politique de communication du SYVADEC intègre les objectifs et principes de développement durable au regard de l'épanouissement des agents :

- Partage de l'actualité des services et des valeurs du syndicat,
- Connaissance des agents et de leur quotidien,
- Sensibilisation à l'écoresponsabilité avec une bonne pratique ou un conseil mensuel pour consommer de façon responsable et durable (ODD 12.5)
- Organisation d'événements fédérateurs et de cohésion sociale.

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Depuis 2020, le SYVADEC est engagé dans une démarche participative pour l'amélioration de la qualité de vie au travail de ses agents.

Cette année, 4 groupes de travail ont été constitués – 2 groupes composés de managers et 2 groupes d'agents sans encadrants – afin d'aborder la notion plus large de « bonheur au travail ». L'objectif était de présenter sa vision du bonheur au travail et de proposer des pistes d'amélioration des conditions de travail.

L'engagement de la direction dans la démarche permet de mettre en œuvre des actions favorables à l'épanouissement des agents selon les objectifs définis par la qualité de vie au travail (ODD 3 et 9.1).

Un plan d'actions a été élaboré par les agents, puis validé lors du dernier CHSCT de 2022, pour une mise en œuvre en 2023. 4 thématiques en lien avec la QVT sont ressorties de ce plan d'actions :

- Contenu et organisation du travail, management participatif
- Relation humaine
- Communication interne
- Conditions matérielles



Les dynamiques de développement suivant LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



25

ACTIONS ADOPTÉES
DANS LE PLPVDMA
2021-2025



2

CAMPAGNES DE
COMMUNICATION
RÉGIONALES



85

ATELIERS ZÉRO
DÉCHET ORGANISÉS
EN 2022



12

OBJECTIFS DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE CONCERNES

Depuis sa création, le SYVADEC s'investit pour accompagner la transition écologique en matière de déchets, que ce soit par la promotion de gestes éco-responsables ou par le soutien au développement de l'économie circulaire. Pour cela, le SYVADEC a fait de la sensibilisation à l'éco-responsabilité l'un de ses objectifs stratégiques et s'engage lui-même vers l'exemplarité à travers des modes de consommation responsables.

Au-delà de la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable, ces actions jouent également un rôle transversal dans de nombreux objectifs du développement durable.

Le SYVADEC s'investit pour accompagner la transition écologique en matière de déchets, que ce soit par les programmes de prévention proposés aux établissements scolaires et à ses collectivités adhérentes, ou encore par la promotion de gestes éco-responsable.

Pour formaliser son engagement volontariste en la matière, le syndicat a adopté en mai 2022 son programme local de prévention et de valorisation des déchets ménagers (PLPVDMA) pour la période 2021-2026. Il clarifie les objectifs des orientations stratégiques en mettant en perspective les actions menées avec leur contexte et impact attendu en matière de réduction à la source de la production de déchets et de tonnages valorisés.

Au-delà de ces actions en faveur du développement suivant les modes de production et de consommation responsables, le SYVADEC s'engage dans les campagnes régionales de communication :

- Organisation de 2 campagnes de communication régionales pour inciter les Corses à s'équiper en composteurs individuels et à trier les emballages, le verre et le papier.
- Conduite de campagnes sur différents médias pour promouvoir le tri.
- Formation des adhérents sur la communication nudgée.
- Accompagnement et conseils aux intercommunalités pour relayer la communication auprès des habitants de leurs territoires.



La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 donne des orientations en matière de développement du réemploi ou encore de consommation responsable. Le SYVADEC soutien des projets qui associent finalités environnementale et sociale en aidant au développement d'une politique de réemploi régionale et en favorisant le recyclage local.

LE RECYCLAGE LOCAL

Le SYVADEC étudie toutes les opportunités de valorisation locale pour les filières déjà existantes.

En 2022, les études sur la filière papier/carton ont mis en évidence l'opportunité d'une transformation en cellulose moulée pour fabriquer des produits d'emballages (boîtes d'œufs par exemple).

LE RÉEMPLOI

Le SYVADEC aide au développement d'une politique de réemploi régionale en portant des projets qui associent finalités environnementale et sociale (ODD 1, 8, 10, 12 et 17) :

- L'élaboration d'un annuaire des réparateurs, accessible en ligne, facilite la recherche d'un professionnel à proximité afin d'inciter les particuliers à réparer.

- La création d'espaces de réemploi sur toutes les recycleries d'ici 2025. Cette année, le concept architectural a été défini, et l'ouverture des 6 premiers est prévue pour 2023.
- Le lancement des ateliers Zéro Déchets qui s'articulent autour de trois grands thèmes : fabriquer, transformer et réparer. Ces rendez-vous proposés chaque mois sont gratuits, accessibles à tous, et animés par des associations locales et des bénévoles expérimentés.



Ce soutien à l'économie circulaire s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable en réconciliant les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Par son fonctionnement en boucle fermée, elle est également une thématique incontournable dans l'élaboration des politiques globales de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources (ODD 13.2).



LA PROMOTION DES ÉCOGESTES

Afin de promouvoir l'éco-consommation, le SYVADEC a développé sur son site internet une rubrique intitulée «Comment réduire mes déchets», proposant des conseils pour une consommation responsable. On peut ainsi retrouver des conseils pour composter et jardiner bio (ODD 12.2), des bons gestes pour la préservation des milieux marins (ODD 12.4 et 14.1), ou encore la liste des producteurs et artisans pour favoriser les circuits courts (ODD 3.9, ODD 8, ODD 13 et ODD 17).



ZOOM SUR L'EXPÉRIMENTATION OUI PUB

Dans le cadre d'un appel à projet national de l'ADEME, le SYVADEC a été choisi pour expérimenter le nouveau dispositif « Oui Pub » visant à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés dans les boîtes aux lettres, sauf autorisation visible. L'objectif est de réduire le gaspillage de papier mais aussi l'hyperconsommation (ODD 8, ODD 12 et ODD 13).

Du fait de ses missions et ses objectifs stratégiques ambitieux, le SYVADEC se doit d'être une institution exemplaire en matière de consommation responsable et de gestion des déchets (ODD 16.6).

SYVADEC EXEMPLAIRE

Les actions en faveur de la transition écologique sont initiées par le syndicat depuis de nombreuses années :

- Des copieurs alimentés exclusivement de papier 100% recyclés et des bacs à côté du photocopieur pour la réutilisation du papier en cas d'erreur d'impression.
- Des procédures dématérialisées : parapheur électronique et plateforme des marchés publics.
- Des critères de développement durable intégrés dans les marchés pour des achats éco-responsables (marchés d'impression et d'objets publicitaires, reprographie, charte de gestion des déchets de chantier dans les marchés de travaux, etc.).
- Des sites équipés de vaisselles réutilisables et de bacs de tri pour les emballages, verre, papier, piles, cartouches d'encre, stylos, ampoules et compost.
- Un guide de l'éco-agent avec les bonnes pratiques d'économie d'énergie et d'eau.

